**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 13 (1868)

Heft: (22): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Genève. — En exécution de l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 septembre 1868, le Département militaire informe les citoyens que l'inspection d'automne sera uniquement une inspection des nouvelles armes. En conséquence, les seuls corps armés du fusil transformé sont appelés à cette inspection, qui aura lieu à la caserne de Hollande (entrée de Neuve).

Chaque citoyen est tenu à se présenter, en bourgeois, à l'un des jours et à l'une des heures indiqués pour la compagnie dont il fait partie, et de soumettre son fusil à l'inspection du contrôleur des armes et à celle des officiers commandés pour ce service. — Les indications nécessaires pour compléter les rôles, ainsi que les réclamations des hommes, seront reçues en même temps. — Pour les troupes non inspectées, les réclamations devront être présentées au bureau militaire.

Le Département militaire invite les citoyens à prendre toutes les mesures nécessaires pour conserver en bon état les armes qui leur ont été remises. Ces armes, lorsqu'elles sont mal entretenues, sont d'un usage impossible ou dangereux; l'intérêt des tireurs leur impose donc le devoir d'apporter à l'entretien de leurs fusils des soins tout spéciaux.

Le Département compte sur l'intelligence et la bonne volonté des citoyens qui font partie de la milice pour l'accomplissement de ce devoir militaire.

### Bataillon nº 20.

Chasseurs nos 1 et 2. Lundi et mardi 19 et 20 oct., de 8	à 10 h. du	m. ou de 1 à 3 h. de l'après-midi.					
Fusiliers nos 1 et 2. Mercredi et jeudi 21 et 22 oct.,	id.	id.					
Fusiliers nos 3 et 4. Vendredi et samedi 23 et 24 oct.,	id.	id.					
Bataillon no 84.							
Chasseurs nos 1 et 2. Lundi et mardi 26 et 27 octobre,	id.	id.					
Fusiliers nos 1 et 2. Mercredi et jeudi 28 et 29 oct.,	id.	id.					
Fusiliers nos 3 et 4. Vendredi et samedi 30 et 31 oct.,	id.	id.					
Bataillon no 125.							
Chasseurs nos 1 et 2. Lundi et mardi 2 et 3 novembre,	id.	id.					
Fusiliers nos 1 et 2. Mercredi et jeudi 4 et 5 nov.,	id.	id.					
Fusiliers nos 3 et 4. Vendredi et samedi 6 et 7 nov.,	id.	id.					
Carabiniers no 72.							
Lundi 9 novembre,	id.	id.					
Bataillon no 66 (Landwehr).							
Compagnies nos 1 et 2. Mardi 10 novembre,	id.	id.					
Compagnies nos 3 et 4. Mercredi 11 novembre,	id.	id.					

Armement des bataillons nos 64 et 65 de landwehr.

Les hommes faisant partie de ces deux bataillons sont convoqués (en bourgeois), à la caserne de Hollande, escalier nº 1, aux jours et heures indiqués ci-dessous, pour recevoir le nouvel armement en échange de l'ancien, avec les accessoires : baïonnette, tourne-vis, etc.

Bataillon no 64. Fusiliers no 1, mercredi 25 novembre, de 8 à 9 heures du matin.

Id.	id.	2,	id.	91/2 à 11 heures du m.
Id.	id.	3,	id.	1 à 2 heures de l'après-m.
Id.	id.	4,	id.	21/2 à 4 h. de l'après-m.
Id.	Chasseurs	nº 1,	samedi 28 novembre,	de 8 à 9 heures du matin.
Id.	id.	2,	id.	91/2 à 11 heures du mat.

Bataillon no 65. Fus	siliers nº 1, mercredi	9 décembre.	de 8	à 9	heures	du	matin.
----------------------	------------------------	-------------	------	-----	--------	----	--------

Id.	id.	2,	id.	9 1/2 à 11 heures du mat.
T 1		0		1 1 0 1 1 11 1

- Id.
   id.
   1 à 2 heures de l'après-m.

   Id.
   id.
   2 1/2 à 4 h. de l'après-m.
- ld. Chasseurs no 1, samedi 12 décembre, de 8 à 9 heures du matin.
- Id. id. 2, id. 91/2 à 11 heures du mat.

Les défaillants seront traduits devant le Tribunal militaire.

Genève, le 7 octobre 1868.

Le Conseiller d'état chargé du Département militaire, Charles FRIDERICH.

— Le Conseil d'Etat a nommé, dans sa séance du 30 courant, au grade de second sous-lieutenant dans l'infanterie du contingent fédéral:

MM. Matter, Jean-Ed., précédemment sergent-major de la C. nº 2 de chrs, b. 20.

Wagnon, Ami-Louis,	D	sergent-fourrier	n	4,	)	84.
Meunier, Gges-Joseph,	<b>»</b>	sergent	V	1,	N	125
Kunzler, Jean-Jaques,	»	»	n	2,	))	84.
Dunant, Jb-Fs,	>	D	n	2 de chrs,	»	20.
Zurlinden, Louis-Ad.,	D	D	D	4,	D	20.
Junod, Louis-Jean-Bapt.,	>	<b>)</b>	•	1,	>	84.
Malsch, Jean-Louis,	<b>»</b>	caporal	n	1 de chrs,	W	84.
DelaRive, Edmond,	<b>U</b>	D	>	2,	•	84.
Favre, Henri-Léopold,	))	<b>)</b>	»	2,	"	84.
Hensler, Marc,	N	, U	n	1,	D	84.
Marignac, ChAdolphe,	D	y	D	4,	>	20.
Dupin, Jean-André,	))	D	D	1,	D	20.
Pictet, Emile,	D	n	n	1,	»	20.

Dans la même séance, le Conseil d'Etat a appelé aux fonctions de grand juge au Tribunal militaire cantonal, en remplacement de M. le commandant Chauvet, qui n'a pas accepté sa nomination, M. le commandant *Pilet*, Charles-Marc.

En sorte que le Tribunal militaire du canton de Genève est composé, pour l'année 1868/69, des officiers désignés ci-dessous :

Juges MM. le commandant Pilet, Charles-Marc.

le capitaine Blanc, Louis-Félix.

» Lachenal, Louis.

Juges suppléants MM. le major Galland, Charles.

le capitaine d'artillerie Brocher, Ernest.

le lieutenant aide-major Clert-Biron, Edgar.

Auditeur M. le lieutenant Cherbuliez, Ferdinand.

Auditeur suppléant M. le 2e sous-lieutenant Desgouttes, Eugène.

Greffier M. le capitaine Burnet, Charles.

Et le Tribunal militaire cantonal, fonctionnant comme conseil de discipline, est composé pour 1868/69:

1º Des membres du Tribunal militaire cantonal, plus:

20 De 5 juges, savoir :

MM. le capitaine d'artillerie Magnin, Marc-Louis.

le 1er sous-lieutenant Morhardt, Charles-Louis.

le sergent-fourrier Gétaz, Jaques-Edouard.

le sergent Rosset, Alfred.

le chasseur Rehfous, Pierre-Ami.

3º De 5 juges suppléants, savoir :

MM. le capitaine Vivien, Jaques.

le lieutenant de carabiniers Delphin, Th.-Gaspard.

le sergent Boissier, Jules.

le sapeur du génie Léchex, Louis-Fs.

le fusilier Ancrenaz, E.-Marc.

— Jusqu'à présent les inspections d'armes ont donné d'assez bons résultats; les nouveaux fusils sont entretenus avec soin, il y a eu très peu de réparations à faire. C'est habituellement le logement du bourrelet de la cartouche et celui de l'extracteur qui sont négligés; les réparations portent principalement sur les extracteurs et les broches.

Vaud. Le Conseil d'Etat a nommé:

Le 20 octobre, MM. Moginier, Jules, à Vevey, capitaine du centre nº 4 du 26e bataillon; Junod, Adolphe, à Champvent, lieutenant du centre nº 2 du 11e hataillon R. C.; Matthey, Eugène, à Lausanne, lieutenant des chasseurs de droite du 5e bataillon R. C.; Butticaz, Louis, au Treytorrens, lieutenant du centre nº 3 du 113e bataillon R. F.; Richard, Eugène, à Grandson, lieutenant du centre nº 3 du 26e bataillon 26e bataillon.

Le 21, M. Gonin, Louis, à Lausanne, lieutenant du centre no 2 du 5e bataillon

R. C.;

Le 23, M. Pitton, Denis, à Oppens, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du 11e bataillon R. C.;

Le 27, MM. Dubois, Sigismond, à Lausanne, capitaine des chasseurs de gauche du 45e bataillon; Vallotton, Alfred, à Vallorbes, capitaine du centre no 1 du 9e bataillon R. C.; Husson, Henri-Ls, à Payerne, capitaine du centre no 2 du 1er bataillon R. C.; Duflon, Fs-Louis, à Riez, capitaine du centre no 2 du 5e bataillon R. C.; Forna'laz, Alphonse, à Avenches, capitaine des chasseurs de droite du 1er bataillon R. C.; Bory, Jules, à Myes, capitaine des chasseurs de gauche du 8e bataillon R. C.; Martin, David-Louis, à Vallorbes, lieutenant des chasseurs de gauche du 9e bataillon R. C.; Ramuz, Ls-Auguste, à Pailly, lieutenant du centre no 1 du 46e bataillon; Chappuis, Henri, à Rivaz, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du 45e bataillon; Corboz, Constant, à Epesses, 1er sous-lieutenant du centre no 1 du 6e bataillon R. C.

Le 28, MM. Bugnon, Ami, à Nyon, commandant du 111e bataillon; Chabloz,

Le 28, MM. Bugnon, Ami, à Nyon, commandant du 111e bataillon; Chabloz, Alexis, à Château-d'Œx, capitaine du centre no 2 du 4e bataillon R. C.

Le 31, MM. Oguey, David, à Orbe, commandant du 7e bataillon R. C.; Oguey, Henri, à Aubonne, major du 46e bataillon; Dessous l'Eglise, Jean-Abram, à Prangins, capitaine du centre no 1 du 26e bataillon; Aubert, Eugène, au Solliat, lieutenant du centre no 4 du 111e bataillon; Correvon, Gustave, à Yverdon, 1er sous-lieutenant des chasseurs de droite du 12e bataillon R. C. lieutenant des chasseurs de droite du 12e hataillon R. C.

----02000-

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Elle publie en supplément, une fois par mois, une Revue des Armes spéciales.

CONDITIONS D'ABONNEMENT: Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an; 2 fr. par trimestre. Pour la France et l'Italie, franc de port, 10 fr. par an; 3 fr. par trimestre. — Pour les autres Etats, franc de port, 15 fr. par an. — Numéros détachés: 40 centimes par numéro. — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. Tanera, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. Bocca,

frères, libraires de S. M., à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la Revue militaire suisse, à Lausanne.